

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1834

présenté par  
M. Mesnier

-----

**ARTICLE 19**

I. – À l’alinéa 48, après la deuxième occurrence du mot :

« aux »,

insérer les mots :

« mandats en cours au 31 décembre 2019 des membres des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« mandats »,

insérer les mots :

« en cours au 31 décembre 2019 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.